



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION AVEC LE CENTRE  
DES MONUMENTS NATIONAUX POUR  
L'ORGANISATION DES CLASSES CHATEAU  
DE VINCENNES 2020/2021**

**DÉCISION N° DM-21-166  
EN DATE DU 04 MAI 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame Le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-487 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 4<sup>ème</sup> maire-adjoint ;

**CONSIDERANT** la proposition du service pédagogique du Centre des Monuments Nationaux pour des ateliers pédagogiques pour les élèves des écoles, dans le cadre des « classes Château de Vincennes » (5 classes) ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec le Château de Vincennes - Centre des Monuments Nationaux, sise 1 avenue de Paris 94300 Vincennes, la convention relative à l'organisation de « classes Château de Vincennes », pour l'année scolaire 2020/2021, pour le montant de 440 € TTC par classe, soit pour 5 classes 2200 € (DEUX MILLE DEUX CENTS EUROS) ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjointe au maire chargée de l'enfance, du  
développement économique et de l'emploi,

***Signé***

**Odile SÉGURET**